

**Séance plénière extraordinaire 2021 - 2024****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure Lieu	Lundi 18 octobre 2021, de 20h00 à 21h40 - Salle paroissiale – Maison de Commune				
Présences	Président de la municipalité	Olivier Cottagnoud	OC	AV	Présent
	Vice-président de de la municipalité	Fabien Papilloud	FB	PLR	Présent
	Conseillère municipale	Lydia Moix	LM	PDC	Présente
	Conseiller municipal	Stéphane Papilloud	SP	PDC	Présent
	Conseiller municipal	Dominique Kuster	DK	AV	Présent
	Secrétaire municipal	Bertrand Fontannaz	BF		Présent
	Membre - Président du Conseil général	Pierre-Michel Venetz	PMV	PDC	Présent
	Membre - Vice-président du Conseil général	Jean-Benoît Genoud	JBG	AV	Présent
	Membre - Chef de groupe	Florent Favre	FF	PDC	Présent
	Membre - Chef de groupe	Helen Minguely-Coudray	HMC	AV	Présente
	Membre - Chef de groupe	Alexandre Roh	AR	PLR	Présent
	Membre du Bureau	Chantal Roh	CR	PDC	Présente
	Membre - Rapporteur COGEST	Xavier Berthouzoz	XB	AV	Présent
	Membre - Suppléante COGEST	Nadia Bogo-Aebi	NBA	AV	Présente
	Membre	Alain Coquisart	AC	PLR	Présent
	Membre	Pascal Coudray	PC	AV	Présent
	Membre	Ermina Curic	EC	PDC	Présente
	Membre	Michel Declercq	MD	PDC	Présent
	Membre - COGEST	Pietro Falco	PF	PDC	Présent
	Membre - COGEST	Sara Felley	SF	AV	Présente
	Membre - Suppléant COGEST	Luis Ferreira Manuel	MLF	PLR	Présent
	Membre - COGEST	Mathieu Fournier	FM	PDC	Présent
	Membre	Stéphanie Glassey	SG	PDC	Présente
	Membre - COGEST	Carole Larmandieu-Pianzola	CLP	PLR	Présente
	Membre	Pascale Moos	PM	PDC	Présente
	Membre	Pierre-Alain Morard	PAM	AV	Présent
Membre - COGEST	Cindy Papilloud	CP	PDC	Présente	
Membre	Bertrand Pillet	BP	PLR	Présent	
Membre - Président COGEST	Daniel Roh	DR	PLR	Présent	
Membre	Raphaël Roh	RR	AV	Présent	
Membre	Dominique Studer	DS	PDC	Présent	
Membre	Arnaud Zufferey	AZ	AV	Présent	
Absents					
Excusés	Membre - Secrétaire du Bureau	Monique Roh-Roduit	MRR	PLR	Excusée
	Membre	Yannick Berner	YB	PLR	Excusé
	Membre	Christine Cavalera	CC	PLR	Excusée
	Membre	Laurent Zufferey	LZ	AV	Excusé

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 14 juin 2021
3. Nomination de l'organe de révision officielle de la municipalité
 - Message du Conseil communal
 - Discussion
 - Vote
4. Règlement du Conseil général de Vétroz 2021-2024
 - Message du bureau
 - Discussion
 - Vote
5. Postulat déposé par le groupe DC pour la mise en place d'une maison de la santé
 - Présentation
 - Discussion
 - Vote
6. Postulat déposé par le groupe DC pour la sécurité informatique communale
 - Présentation
 - Discussion
 - Vote
7. Suivi du postulat UDC, sur la création d'un parc de loisir en plein cœur du village, accepté par le plénum ordinaire du 14 décembre 2020
8. Informations de la part de l'Exécutif
9. Divers

BIENVENUE

Le président, Pierre-Michel Venetz (PMV), ouvre la séance et salue l'assemblée présente.

Après avoir fait le contrôle des présences, il annonce qu'il y a 26 conseillers généraux siégeant, dont 25 votants, le président ne votant pas.

Le président, PMV, adresse, au nom du Conseil général, les plus sincères condoléances à Fabien Papilloud, vice-président de la municipalité, ainsi qu'à Pascal Coudray pour le décès respectivement de son frère et neveu. Il demande à l'assemblée de se lever et d'avoir une pensée affectueuse.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de la secrétaire, Monique Roh-Roduit (MRR), le vice-président, Jean-Benoît Genoud (JBG) lit l'ordre du jour. Tous les groupes acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

Tous les groupes entrent en matière.

Tous les groupes approuvent le PV.

Quelques remarque et modifications :

Florent Favre (FF) précise qu'au point 5 de l'ordre du jour, les groupes DC et LR n'entrent pas en matière.

Alexandre Roh (AR) relève qu'au point 4, le rapporteur de la Cogest est bien Xavier Berthouzoz (XB) et non Berner.

Lydia Moix (LM) précise qu'au point 6 l'augmentation réelle est de 20%.

Pascal Coudray (PC) relève qu'il n'est pas le doyen du CG.

*Le procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 14 juin 2021 est approuvé
l'unanimité.*

3. Nomination de l'organe de révision officielle de la municipalité

PMV rappelle qu'il nous échoit comme pouvoir législatif d'attribuer la nomination de l'organe de contrôle officiel de notre commune, nomination qui n'a pas été effectuée lors du plénum du 14 juin passé. Il invoque pour mémoire les modalités légales qui sont gérées par la loi sur les communes de la république et canton du Valais, chapitre 3.2, article 83. Il passe la parole au président de la Municipalité pour la présentation de son message.

Olivier Cottagnoud (OC) souligne que le CC souhaite changer de fiduciaire après 24 ans de contrôle dans un souci de bonne gouvernance. L'exécutif demande au CG de porter un autre regard sur ce point. Il précise que le canton nous presse pour entériner ce choix.

Tous les groupes entrent en matière.

DISCUSSION ET VOTE

PMV donne la parole au plénum

Florent Favre (FF) pour le groupe DC relève que sur le fond, la FIDAG a donné entière satisfaction. De plus elle est moins chère de 250.- CHF par rapport à BDO. De plus, le CC n'apporte pas d'argument choc pour le changement de fiduciaire. Le groupe DC accepte Fidag et pas BDO.

Alexandre Roh (AR) pour le groupe LR va dans le même sens que le groupe DC.

Helen Minguely-Coudray (HMC) le groupe AV est pour le changement de fiduciaire, ce changement permet d'avoir un regard nouveau sur le fonctionnement de la commune. Le groupe AV soutient la proposition du CM.

La proposition de la Municipalité sur la nomination de l'organe de révision est refusée
par 16 voix contre 9

Pascal Coudray (PC) demande ce qu'il advient suite à ce refus.

OC : Demande sera faite au canton pour nous mettre sous tutelle et que Vétroz fera la une des journaux.

4. Règlement du conseil général de Vétroz 2021-2024

PMV rappelle que conformément à l'article 6 du RCO et à la décision prise en plénière du 11 janvier 2021, le Bureau du Conseil général a été institué en commission extraordinaire pour la révision du règlement du Conseil général et comme lors de la législature 2017-2020. Les travaux ont été dirigés par M. Florent Favre.

Tous les groupes entrent en matière.

PRÉSENTATION

FF présente les travaux sur lesquels le Bureau s'est attelé. Il y a d'abord des améliorations sur les points formels et de l'importance d'avoir des titres précis et un ordre logique tout comme les questions de fond sur l'application du règlement.

Il propose également la création de deux commissions permanentes : une commission de rédaction et une commission urbanisme, comme il en existe dans beaucoup d'autres communes en Valais.

On vous propose aussi une modification sur les délais pour le dépôt des amendements ainsi que des modifications de l'annexe 1 sur les indemnités.

PMV procède à la discussion article par article de la version N° 7 définitive.

PC, en préambule demande pourquoi on ne fait pas mention de la date concernant le RCO.

PMV le bureau se penchera sur cette date.

PC pourquoi on a supprimé « vu la loi sur les communes »

PMV le bureau va se pencher sur cette question

PC Art. 2, alinéa 2, qu'entend-on par « empêchement légitime »

FF C'est un principe de base, chaque conseiller général se doit de venir aux séances.

PC Art. 5, lettre R, Le CG peut-il décider de révoquer l'organe de contrôle ?

PMV le Bureau va se pencher sur la base légale Article 89 alinéa 9.1

AR au nom du groupe LR propose un amendement concernant l'Art. 16. Au lieu de « la commission d'urbanisme » propose « la commission d'édilité, d'urbanisme et d'aménagement du territoire »

VOTE

L'amendement du groupe LR concernant l'Article 16 est accepté à l'unanimité

Alexandre Roh (AR) pour le groupe LR, propose un amendement concernant l'Art. 20 qui reprend le nom de « la commission d'édilité, d'urbanisme et d'aménagement du territoire ». Cette commission comprend au minimum 3 membres. La commission est chargée d'étudier les besoins et les projets de la commune en matière d'édilité, d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Elle préavise le bureau du Conseil général sur la nécessité de nommer de nouveaux membres, en fonction de la charge de travail ou du nombre de mandats à traiter.

VOTE

L'amendement du groupe LR concernant l'Article 20 est accepté par 24 voix et 1 abstention

PC Art. 37, alinéa 3 sur le postulat. Pourquoi le délai donné au Conseil municipal pour étudier et déposer un rapport est ramené à 6 mois.

FF Pour plus de clarté : 12 mois pour une motion, 6 mois pour un postulat et 3 mois pour une question écrite ou orale.

HMC au nom du groupe AV propose un amendement concernant l'Article 41

VOTE

L'amendement du groupe AV concernant l'Article 41 bis est accepté à l'unanimité

Xavier Berthouzoz (XB) Art. 43 pose la question s'il n'y a pas de problème sur l'effet rétroactif de la mise en vigueur du règlement au 01 janvier 2021.

FF relève que la question est pertinente, mais n'y voit aucun inconvénient et cette façon de faire facilite le calcul des indemnités des membres du CG.

Annexe 1 du règlement du CG

FF argumente sur la réflexion liée aux indemnités liées à la fonction et sur les indemnités liées au travail effectif ce qui permet de pallier au problème des heures effectuées hors commission.

PMV procède au vote en première lecture concernant le règlement du Conseil général et de son annexe 1

VOTE

Le règlement du CG et de son annexe 1 est accepté par 24 voix et 1 non

5. Postulat déposé par le groupe DC pour la mise en place d'une maison de la santé

PRÉSENTATION

Pietro Falco (PF) nous lit son postulat et nous fait part de sa vision en prenant exemple sur ce qui se fait dans le Chablais, à Collombey-Muraz. Il relève que son postulat est en phase avec les professionnels de la santé.

OC nous annonce que le CC se préoccupe également de ce problème et qu'il a déjà entrepris toute une série de contact avec les médecins en place sur le territoire communal qui eux cherchent avant tout à valoriser leurs propres cabinets médicaux. En début d'été, en marge d'une parcelle à vendre au centre du village, il a pris contact avec les promoteurs et le groupe Vigimed. Il va se rendre le 26 octobre à Sembrancher pour visiter un centre dédié à la santé. Pour lui, la commune doit jouer un rôle de facilitateur entre toutes les parties pour voir aboutir un tel projet. Il trouve le postulat légitime mais rappelle que la machine est déjà en route.

PF relève qu'il aurait aimé avoir plus vite ces informations.

L'entrée en matière est acceptée tacitement

HMC le groupe AV est sensible sur ce point et fait remarquer que ce thème faisait partie de notre programme électoral, néanmoins, au vu des démarches déjà bien avancées prises par l'Exécutif, on pense que ce n'est pas nécessaire de garder ce postulat

FF rétorque que le groupe DC soutien ce postulat car il est important de montrer à la population la pertinence d'un tel postulat.

VOTE

Le postulat DC sur la maison de la santé est accepté par 14 oui, 8 non et 3 abstentions

6. Postulat déposé par le groupe DC pour la sécurité informatique

FF nous fait part de son postulat en relevant les piratages subis par les communes de Rolle et Montreux et sur l'urgence à mettre en place des mesures pour sécuriser le système informatique de la commune.

Tous les groupes entrent en matière.

Fabien Papilloud (FP) nous informe que le CC a formé une commission informatique. Le but étant dans un premier temps de faire un inventaire et d'avoir un site informatique le plus

fiable possible. On va étudier où on veut aller et avec quel prestataire. Sur le principe, le postulat est fondé et on travaille déjà sur ce sujet au CC.

VOTE

Le postulat DC pour la sécurité informatique est accepté par 25 oui et 1 abstention

7. Suivi du postulat UDC, sur la création d'un parc de loisir en plein cœur du village, accepté par le plénum ordinaire du 14 décembre 2020

PMV nous rappelle que ce postulat UDC avait été défendu en plénum et l'entrée en matière avait été acceptée et le vote avait donné un résultat limpide par les 25 votants avec 17 oui, 6 non et 2 abstentions. Lors de l'acceptation du PV de cette séance, il n'y a pas eu de remarques, dont nous estimons que ce postulat doit être traité par l'exécutif. Je demande donc à ce dernier de nous livrer son feedback.

OC fait mention de l'Article 36 alinéa 2 du règlement du CG qui stipule qu'une motion ou un postulat dont les auteurs ne font plus partie du Conseil général sont rayés de la liste.

Daniel Roh (DR) annonce qu'il reprend ce postulat et demande au CC de le traiter.

OC confirme qu'une réponse sera transmise rapidement.

8. Information de la part de l'Exécutif

OC le budget vous sera transmis prochainement ainsi que le plan financier. Avec le passage de MCH 1 à MCH 2, l'évaluation est plus restrictive. Elle aura une influence sur l'indicateur du canton. Il faudra faire des choix, fixer des priorités. Il est de votre compétence de proposer des amendements.

Un courrier de l'Etat du Valais concernant la gouvernance des associations intercommunales vous sera transmis prochainement.

8. DIVERS

PMV remercie le groupe LR pour l'organisation de la sortie du Conseil.

DR si le CC a été informé par l'Antenne région Valais concernant l'étude d'un centre sportif

OC répond qu'il fait partie de l'Antenne région Valais et une réunion est prévue sur ce sujet.

DR intervient par rapport aux haies en bordure de route.

Stéphane Papilloud (SP) précise que le règlement à ce sujet doit être appliqué, qu'il y a encore des récalcitrants mais assure que tout va rentrer dans l'ordre.

PC fait remarquer qu'il y a des mises à jour à effectuer (ex. concernant l'auteur du règlement des constructions).

PMV Question de Sara Felley et Xavier Berthouzoz sur les routes

PMV question de Sara Felley sur les déchets spéciaux

Sara Felley (SF) rappelle la Municipalité sur le fait que les informations figurant sur le site de la commune concernant la récolte des déchets spéciaux sont erronées.

PMV demande au CG si quelqu'un désire encore s'exprimer. La parole n'étant plus demandée, il espère que lors de la plénière de décembre, les mesures COVID soient allégées afin de partager un moment de convivialité.

La séance est levée par le président du CG à 21h40

NB : Les textes des annexes sont envoyés par leurs auteurs.

Seul le contenu de l'enregistrement fait foi.

Ainsi fait à Vétroz, le 19 novembre 2021

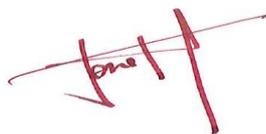
Jean-Benoît Genoud

Le vice-président

Repris et mise en page par la secrétaire

VENETZ PIERRE-MICHEL

Président du Conseil général



MONIQUE ROH-RODUIT

Secrétaire du Conseil général

